Délibération n° 2013.11.27.25

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON

PRÉSENTS : **M. CAZORLA Alain, Président de la séance**

ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,
BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,
CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,
CANET : Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René,
CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues,
CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita,
FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,
LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,
LIAUSSON : M.BETZ Bruno,
LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,
MERIFONS : M.VIALA Daniel,
MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,
NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,
OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,
PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra,
PERET : M.BILHAC Christian,
SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,
SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,
USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,
VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,

PROCURATIONS :

M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,
M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,
Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude,
M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain,
M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert,
M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno
M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,
M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,
M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard,
M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,

Objet : Projet d'unité mobile d'urgence et de permanence des soins (UMUPS) du Cœur d'Hérault – Attribution d'une subvention exceptionnelle au service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS).

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que depuis 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence régionale de Santé (ARS) se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé signé le 8 mars 2013.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131203-2013-11-27-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2013
Date de réception préfecture : 05/12/2013

Ce contrat vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit ainsi pour trois ans, un plan d'actions avec les priorités suivantes :

- Permanence des soins et aide médicale urgente,
- Santé mentale des jeunes,
- Panier de services en santé publique.

L'objectif principal de l'axe 1 « Permanence des soins et aide médicale urgente » est de créer sur le territoire, une unité mobile et de permanence des soins (UMUPS) composée d'un médecin et d'un sapeur pompier, régulée par le 15 et capable d'assurer les missions suivantes, le vendredi-samedi-dimanche dans un premier temps, puis à terme, 24h/24 :

. En période d'ouverture des cabinets médicaux : l'aide médicale urgente,
. En période de fermeture des cabinets médicaux : L'aide médicale urgente et la permanence des soins mobile (visites dans les EHPAD, actes administratifs notamment les certificats de décès, …) en complément de la permanence des soins fixe assurée par la Maison médicale de garde à CLERMONT L'HERAULT et le Centre d'accueil et de permanence des soins à LODEVE.

Ce dispositif participe activement au développement et à la cohérence de l'offre de soins sur le territoire et propose un service inédit à la population du Cœur d'Hérault.

Le montant du projet est estimé pour 2013 à 500 000 euros, auquel participent l'ARS du Languedoc Roussillon, le SDIS de l'Hérault, le centre hospitalier universitaire de MONTPELLIER, le centre hospitalier de CLERMONT L'HERAULT, l'association des médecins correspondants SAMU de l'Hérault et la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Afin de mener à bien cette action, le SDIS de l'Hérault sollicite de la Communauté de communes du Clermontais, un cofinancement de 8400 euros pour 2013, soit 1,7% du coût total du dispositif.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 axe 4 (une qualité de vie et une cohésion sociale) fiche action 34 (soutenir les actions en faveur de la santé).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de l'octroi d'une subvention exceptionnelle au service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS) telles que décrites ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.